

## Dispositifs de formation conventionnels mobilisables par les employeurs du sport en 2019 – Critères de financement

<u>Action individuelle</u>	<u>Action collective</u>	<u>Catalogue de branche</u>
<p><b>Eligibilité</b> = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p>Répond aux demandes individuelles de formation éligibles au titre du plan de développement des compétences. Formations non finançables par les dispositifs d’alternance.</p> <p><b><u>Critères de prise en charge =&gt;</u></b></p> <p>✓ Coûts horaires pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40€ HT de l’heure, au titre des actions de formation inférieures à 70 heures</li> <li>- 25€ HT de l’heure, au titre des actions de formation supérieures à 70 heures</li> <li>+ frais annexes selon barème OPCA</li> </ul> <p>Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure Pas de limite en termes de nombre d’heures par action de formation</p>	<p><b>Eligibilité</b> = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p>Répond à une demande collective formulée par un réseau (6 à 25 stagiaires)</p> <p><b><u>Critères de prise en charge =&gt;</u></b></p> <p>Plafond de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1800€/jour pour les coûts pédagogiques ;</li> <li>- 2 200€/jour en cas de location de salle (devis à joindre)</li> <li>+ frais annexes selon barème OPCA (voir page 1)</li> </ul> <p>La première demande (qui peut comporter plusieurs actions collectives) est prioritaire</p> <p>Actions dans les DOM facilitées (prise en charge frais annexes formateur venant de métropole)</p>	<p><b>Eligibilité</b> = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p><b><u>Prise en charge</u></b>: frais pédagogiques + frais annexes (barème OPCA)</p> <p><b><u>17 thématiques de formation :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1/</b> Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure</li> <li><b>2/</b> Accueillir, intégrer et pratiquer une APS avec le public sénior</li> <li><b>3/</b> Accueillir et intégrer un public en situation de handicap dans sa structure</li> <li><b>4/</b> Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations</li> <li><b>5/</b> Animer les activités de la structure dans le cadre du développement durable</li> <li><b>6/</b> Réussir la promotion de son évènement sportif/ de sa manifestation sportive</li> <li><b>7/</b> Prévenir et lutter contre les incivilités / Gérer les conflits</li> <li><b>8/</b> Initiation aux techniques d’analyse vidéo</li> <li><b>9/</b> Initiation à la réalisation de tutoriels vidéo liés à une APS</li> <li><b>10/</b> Préparer et suivre les actions de tutorats au sein de la structure</li> <li><b>11/</b> Faire évoluer son offre de pratique</li> <li><b>12/</b> Evaluation des risques professionnels – Mise en place de la DUER</li> <li><b>13/</b> Manager, entraîner, développer l’engagement et la motivation du sportif amateur</li> <li><b>14/</b> Communication du sportif et réseaux sociaux</li> <li><b>15/</b> Média training pour les sportifs</li> <li><b>16/</b> Communication et image de l’entraîneur professionnel</li> <li><b>17/</b> Management d’équipe de joueurs professionnels</li> </ol>